

CH_VB 08-1261 4003 vom 3. Juni 2008

Bundesverwaltung, 2008-06-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_08-1261_4003_

FR: CH_VB 08-1261 4003 du 3 juin 2008

IT: CH_VB 08-1261 4003 del 3 giugno 2008

Volltext

2008-1261 4003 Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral Le deuxième examen professionnel pour spécialiste de douane avec brevet fédéral au décembre 2008 aura lieu au centre de formation de l'Administration des douanes, Kasinostrasse 4, 4410 Liestal. Le candidat/la candidate doit, par l'examen, fournir la preuve qu'il possède les capacités professionnelles requises pour l'activité de spécialiste de douane. Admission Sont admis à l'examen les candidates et candidats: a. prouvant qu'ils ont achevé l'école secondaire, échelon II, ou b. prouvant qu'ils ont effectué un apprentissage commercial ou technique d'au moins trois ans; c. ayant achevé le cours central 1 avec une moyenne globale de notes d'au moins 4,0 et d. ayant été jugés aptes pour la profession de spécialiste de douane à l'issue du stage pratique. Points administratifs: Dates de l'examen: 03.12.08–05.12.08 écrit 08.12.08–11.12.08 oral Taxe d'examen: – pour aspirantes et aspirants de douane; aucune taxe d'examen n'est perçue; – pour les candidates et les candidats qui répètent l'examen la taxe d'examen se monte à 300 francs – pour les candidates et les candidats externe de l'Administration fédérale des douanes, la taxe d'examen se monte à 1900 francs Adresse d'inscription: Direction générale des douanes, Service d'état-major, Formation, Monbijoustrasse 40, 3003 Berne Délai d'inscription: 29 août 2008 Inscription: L'inscription comprend: – un résumé de la formation scolaire et/ou professionnelle antérieure; – les copies des certificats requis pour l'admission; – la mention de la langue d'examen; – la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo. 3 juin 2008 Administration fédérale des douanes AFD:

Direction générale des douanes Service d'état-major, Formation

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Examen professionnel de spécialiste de douane avec brevet fédéral In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2008 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 22 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.06.2008 Date Data Seite 4003-4003 Page Pagina Ref. No 10 141 828 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.